



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023 A 19 H 00

Présents : M-Christine PAILLOT, J-Baptiste VOINOT, J-Noël COTE, Sylviane BERNISSON, Agnès CAILLET, Marilyne COLMAGNE, Jacques GASNER, Michel HUGOT, Dominique MARTEAU

Absent : Pascal GRABY

Secrétaire de séance : Jean-Noël COTE

1 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE INTERCOMMUNALITE 2022

Présentation aux membres du conseil des informations et prises de décisions sur les actions menées par la Communauté de Communes du Val d'Amour, au cours de l'année 2022.

Il s'agit d'un vaste tour d'horizon portant essentiellement sur les données relatives au territoire du Val d'Amour. Il a pour but de rendre compte de l'activité socio-économique, environnementale, touristique et des avancées dans les services rendus à la population.

Pour complément d'informations, nous vous invitons à consulter le Rapport d'Activité 2022, sur le site de la commune www.champagne-sur-loue.fr

Un exemplaire du rapport ayant été transmis en amont par voie électronique, lors de l'envoi de la convocation aux conseillers, chacun a pu en prendre connaissance. Ainsi les membres présents du conseil municipal ont été en mesure de prendre en compte toutes les informations et d'en prendre acte.

2 DOMAINE FORESTIER : PROJET DE CONVENTION RELATIVE AU PASSAGE DES USAGERS DE LA FORET

Les communes d'Arc-et-Senans et Champagne-sur-Loue ayant fait le constat que la route forestière du Clos Champon devenait de plus en plus impraticable, ont décidé de procéder à sa réfection.

Comme nous l'avions évoqué lors du précédent conseil, une réunion avec la commune d'Arc et Senans a bien eu lieu vendredi 28 avril 2023 pour :

- élaborer la convention portant sur la réfection complète de la route forestière du "Clos Champon"
- définir la répartition financière de chacune des collectivités, nécessaire à la réalisation des travaux sur le principe d'équité, (basée sur une quote-part de la commune au prorata du nombre des usagers, en l'occurrence des affouagistes)
- définir la quote-part à l'entretien de la voirie forestière pour les deux communes
- définir le maître d'ouvrage, porteur du projet.

L'étude technique de faisabilité et de co-financement, par l'ONF, a tenu compte de la répartition de la surface forestière des 2 communes concernées par le projet. La répartition du financement des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'établissent ainsi : Arc-et-Senans : 75 % / Champagne-sur-Loue : 25%

Durée de la convention : est établie pour 30 ans (à compter de la date de signature de la convention de principe) et pourra être dénoncée par l'une des parties, dans un délai de 6 mois, par envoi recommandé avec AR.

Après présentation et examen de la convention, les membres du conseil donnent leur accord de principe sous réserve du coût réel du projet et l'obtention des subventions. **Délibération : D19 /2023**

3 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 :

3.1 - PERIODICITE : Tous les 5 ans, une enquête de recensement de la population doit être réalisée. Le dernier recensement de notre commune a eu lieu en 2019.

En 2024, la commune devra procéder au recensement de ses habitants. Cette enquête se déroulera sur une période de 1 mois : du **18 janvier au 17 février 2024**.

3.2 - INTERET DU RECENSEMENT : Ce recensement est très important pour la commune ; de sa qualité dépendent :

- le calcul de la population légale,
- la mise à jour et la diffusion des données chaque année par l'INSEE
- la détermination du montant de dotation globale de fonctionnement versée par l'état à la commune dans le cadre de l'élaboration du budget

3.3 - ORGANISATION Pour organiser cette collecte, il y a lieu de désigner le coordonnateur communal et un agent recenseur

Coordonnateur : prépare, organise et suit la réalisation de la collecte du recensement,

- Le Maire propose : Elodie LAMARD, secrétaire de mairie, à ce poste

Agent recenseur, pour sa part, assure la collecte du recensement auprès de habitants, qui se déroule principalement en soirée ou sur le week-end, pour rencontrer plus facilement les habitants.

Toutefois, à noter que la réponse par internet au questionnaire de recensement a beaucoup progressé, 70% de la population nationale recensée répond par internet.

Ainsi, les agents recenseurs recrutés devront proposer ce mode de réponse de manière systématique en première instance, à tous les habitants

- Proposition de faire un appel à candidature : pour être agent recenseur les conditions sont les suivantes : Avoir minimum 18 ans ; ne pas avoir de lien avec un élu ; être disponible

Le conseil municipal a pris en compte les éléments, et après délibération, a approuvé les propositions.

Délibération D21/2023

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 4.1 - POINT SUR LES CARTES AVANTAGES JEUNES : actuellement le retour du Nombre de réponses : 14 - (28 N-1) Une relance sur panneau Pocket sera faite et dans les boîtes aux lettres des familles susceptibles d'être intéressées Délai d'inscription est repoussé jusqu'au 30 juin 2023
- 4.2- INFO DEPLOIEMENT FIBRE PAR LES OPERATEURS NATIONAUX : Communication PRISME by Altitude par une lettre d'information – lecture en conseil sur le report d'un an sur l'engagement initial de l'installation fibre par des opérateurs nationaux sur le secteur. (lettre d'info communiquée sur panneau Pocket / relai <http://www.champagne-sur-loue.fr/>)
- 4.3 - RENOUVELLEMENT ABONNEMENT PANNEAU POCKET pour une durée de 3 ans Compte-tenu de l'adhésion du plus grand nombre à ce support d'informations, par décision du maire N°1 -23 / poursuite de l'abonnement, initialement d'un an, à 3 ans (économiquement plus rentable) 540€ TTC.
- 4.4 - ACHAT TERRAIN : l'acquisition du terrain ZB 137 (communément appelé la plateforme) est effective depuis le 02-06-2023, au prix initial fixé de 4 000 € par acte notarié signé à l'étude de Maître PRATCH, à Salins les Bains, entre Mr MERCIER Alain et la Commune, représentée par son Maire. Dans la mesure où cette surface disponible servira de parking lors des fêtes, rassemblements organisés sur la commune ; par mesure de sécurité, la zone réservée à l'activité de Basket, étant très peu fréquentée sera enlevée.
- 4.5 - SICTOM : Changement des jours de collectes relatives au poubelles bleues : la collecte s'effectuera **chaque mercredi – Semaines Impaires** – A partir 21 juin 2023
- 4.6 - PROPOSITION DE PLANTER DES HAIES : La Fédération Nationale des Chasseurs, avec l'appui de l'Office de la Biodiversité, lance cette année le projet d'envergure nationale "SENSIBILIS'HAIE" destiné à sensibiliser les collectivités et les citoyens à l'importance des haies pour la biodiversité. Une rencontre avec la chargée de mission est prévue le 16 juin 2023, sur place, pour évaluer les potentielles plantations à envisager.
- 4.7 - MIROIR ET STOP au niveau de l'intersection Rue du Pavé et Chemin neuf ainsi que le Radar pédagogique à installer en haut de la Rue du Pavé, sont en cours de livraison.

Prochain conseil : Mardi 29 août 2023 à 18h 30
Fin de Séance à : 20h 20

Le Maire
Marie-Christine PAILLON

